

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N° DEL091-20

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20201119-DEL091-20-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

L'an deux mille vingt, le 19 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 novembre 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, E. FABBRO, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO,, D. FRANCILLON, S. GAMET, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 19 novembre 2020)
M. FINAZZO Daniel (pouvoir à Sylvain STAMBOULIAN, en date du 18 novembre 2020)
M. GUIHENEUF Mickaël (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 17 novembre 2020)

Monsieur Sylvain STAMBOULIAN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Voeu du conseil municipal – Situation au Haut-Karabagh

Rapporteur : Pierre Verri

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En date du 16 novembre 2020, M. Sylvain Stamboulian, conseiller municipal, a proposé l'adoption par le conseil municipal du vœu suivant :

" L'Artsakh est un territoire peuplé depuis plusieurs siècles par les Arméniens. Sur décision arbitraire et unilatérale de Joseph Staline il fût rattaché à l'Azerbaïdjan en 1921. Quelques décennies plus tard, en 1988, l'émancipation des peuples conduisit les Républiques Socialistes Soviétiques à se proclamer en Etats indépendants aussitôt reconnus par le droit international. A la suite d'un référendum, le peuple de l'Artsakh se déclara ainsi République autonome. En 1991, l'Azerbaïdjan voulant récupérer ce territoire peuplé à plus de 95% d'arméniens, engagea une guerre sans merci qui, en l'espace de 3 ans fera plus de 30 000 morts. A compter de 1994 le « Groupe de Minsk », avec pour coprésidents la Russie, la France et les Etats Unis, se constitue afin d'œuvrer à la résolution diplomatique de ce conflit, sans toutefois parvenir à instaurer une paix durable.

En 2020, alors que le monde entier se trouve au cœur d'une crise sanitaire, économique et sociale inédite, un accord proposé par la Russie vient de mettre fin, le 10 novembre dernier, à une nouvelle guerre de 43 jours menée par les forces armées turco-azéries et durant laquelle des armes interdites, notamment des bombes à fragmentation ou au phosphore ainsi que des drones, auront été utilisées contre les militaires et les populations civiles de l'Artsakh.

En prévoyant, dans la République d'Artsakh et dans les régions voisines, la restauration d'une souveraineté azérie sur des territoires peuplés d'arméniens et contrôlés par les forces arméniennes depuis plusieurs années, cet accord a déclenché un exode important de populations civiles totalement désemparées, qui fuient l'opresseur et rejoignent actuellement l'Arménie. Les hôpitaux et les centres d'accueils sont débordés et commencent à manquer de médicaments et de produits de première nécessité dans un contexte sanitaire marqué par l'épidémie de Covid-19 qui touche 50 % des personnes testées. Une catastrophe humanitaire se dessine pour tous ceux qui ont choisi l'exil sur les 150 000 habitants que compte cette République.

Les Arméniens de la diaspora et notamment en France ont réagi en organisant une chaîne de solidarité, en collectant des dons et des médicaments, mais les expéditions par avion coûtent cher et les besoins deviennent de plus en plus importants chaque jour.

En conséquence et en témoignage de son soutien à ces populations civiles, le conseil municipal de la ville de Gières appelle le gouvernement français à intensifier ses efforts humanitaires en leur direction et à agir en vue de la reconnaissance de l'indépendance de la république d'Artsakh, seule à même de garantir leur protection. "

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 19 novembre 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Davi" or "Davi", written over a horizontal line.

Pierre VERRI.